

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCAATION** : 18 Juin 2015.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTÉE : 1

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

**EXCUSÉE** : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. RICARDEAU James.

<b>OBJET :</b>	<i>Règlement intérieur du restaurant scolaire et collectif du groupe scolaire Anatole-France.</i>
----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

N° 2015 / 06 / 11

*Par la délibération du 2 Avril 2014, le Conseil Municipal a créé un Service Public Administratif de restauration scolaire et collective à l'école Anatole-France. Ce service est régi par un règlement intérieur voté par le Conseil Municipal.*

*Vu l'avis favorable de la Commission Éducation - Enfance en date du 12 Mai 2015.*

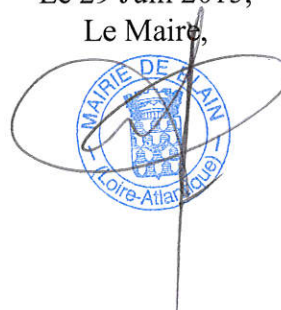
*Vu la note de synthèse et le règlement intérieur adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *APPROUVE le règlement intérieur du restaurant scolaire et collectif, applicable au 1<sup>er</sup> Septembre 2015.*
- *AUTORISE Monsieur Le Maire à apporter toute modification après avis de la Commission concernée, par simple avenant, et à en rendre compte en séance du Conseil Municipal.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 29 Juin 2015,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20150625-CM-2015-06-11-  
DE  
Date de télétransmission : 01/07/2015  
Date de réception préfecture : 01/07/2015